



COMMUNIQUE de PRESSE

Rubrique : Sécurité des Transports guidés
Mots-clés : Expertise EOQA
Tramways

**Objet : *En marge de la mise en exploitation commerciale du tramway
Innovant de Clermont-Ferrand***

Arion Entreprise précise ses interventions d'expertise Sécurité de fonctionnement, inhérentes à ce tramway

La « *tramwaymania* » se développe en France ces dernières années. Elle touche pas moins d'une vingtaine de villes (lignes en cours d'exploitation comme en projet) et a entraînée avec elle une nouvelle réglementation visant à évaluer et valider les risques et niveaux de sécurité intrinsèques des installations comme des usagers et riverains du système de transport guidé, tramway comme métro. Cette réglementation dite Loi SIST (du 2 Janvier 2003) conduit les *Autorités Organisatrices de Transports* (AOT) – un syndicat (inter)communal par exemple – à confier ces tâches de validation de la sécurité de leurs transports à des experts désignés et sélectionnés selon leurs spécialités.

Ainsi par exemple, pour le dernier-né (en date) des **tramways mis en service** – celui de **Clermont-Ferrand** – et compte tenu de son **caractère novateur au plan mondial** (base de roulement sur pneus à guidage par un seul rail central entraînant notamment une signalisation ferroviaire d'un principe entièrement nouveau), a-t-il été fait appel, entre autres EOQA – Experts et Organismes Qualifiés et Agréés par le Ministère des Transports – à deux ingénieurs-experts en systèmes électroniques et informatiques appliqués au monde ferroviaire : **Renaud Mesnager** et **Christian Garnier** de la société **Arion Entreprise** (*). Ceux-ci interviennent, par exemple, dans l'évaluation des risques qu'un défaut des installations pourrait avoir sur les usagers comme sur les riverains.

La déconvenue d'un incident survenu lors d'un essai en situation réelle de fonctionnement (marche à vide cependant) début octobre avec report subséquent de l'exploitation commerciale de ce tramway de nouvelle génération, malgré son inauguration à succès populaire du 14 octobre et enfin sa mise en service voyageurs officielle, le week-end du 11 novembre dernier, ont mis en exergue toute l'importance de la **procédure d'expertise validant la sécurité de fonctionnement**, tant au niveau des équipements que des services, d'un tel système de transport à connotation technologie.



.../...

(*) - Outre son activité d'expertise en sécurité de systèmes dans les transports ferroviaires ..., **Arion Entreprise** (créée mi-2003) innove également dans le domaine de la **communication de données entre calculateurs temps réel** en développant une **nouvelle génération de co-processeurs de communication universels - gamme Arion**.

Une procédure d'expertise qui a accompagné les dernières années (2003-2006) de mise au point de ce tramway d'un nouveau type dont l'aboutissement a été la remise, au Préfet de la Région Auvergne, de rapports d'évaluation du niveau de sécurité (intégrité physique et morale des usagers) atteint in fine par le système de transport concerné.

*« Le dossier d'expertise Sécurité du tramway de Clermont-Ferrand a été intéressant à plus d'un titre. Il nous a fallu d'abord définir, poser, valider des objectifs de sécurité qui soient raisonnables en terme de degré de confiance attribuable aux nouveaux systèmes et techniques devant être mis en œuvre dans un tel projet de transport », commente **Renaud Mesnager**, Président-Co-fondateur de **Arion** Entreprise. « Autrement dit, les objectifs de sécurité appliqués à un tramway très innovant comme celui-ci devaient être du même niveau que des installations traditionnelles actuelles en fonctionnement dans d'autres villes comme Grenoble, Nantes, Orléans..., bien qu'en étant dans leur principe largement différents ».*

En résumé, le rôle de l'expert sécurité dans le cas présent du tramway de Clermont-Ferrand (action transposable à tout autre système de transport guidé) a été de valider les composantes suivantes : - la démarche intellectuelle suivie pour réaliser ces études de sécurité ; - le degré de confiance attribuable à cette démarche qui doit tendre vers l'exhaustivité des situations « redoutables » à inventorier ; - la prise en compte des interfaces qui existent entre ce système et les systèmes connexes ; - la rigueur des méthodes de contrôles à appliquer ; - l'assiduité avec laquelle elles sont effectivement appliquées ; - la validité des résultats d'essais produits au regard des objectifs de sécurité énoncés.

Pour ce faire, l'expert sécurité certifié EOQA s'appuie sur sa connaissance du milieu – ici les transports guidés – et de ses risques propres et habitudes de travail, ainsi que sur celle des techniques et méthodes de travail utilisés par les spécialistes d'un métier afin d'être apte à juger de la qualité des travaux produits. De même doit-il avoir en mémoire (l'expérience) les écueils et risques d'écueils sur lesquels se heurtent en général les services techniques sans oublier bien sûr, les progrès techniques et risques liés aux évolutions de ces techniques...

Contact Presse :

Jean-Jacques BEAUVENTRE

Tél : 01 34 89 77 00

E-mail : jjb@lbbaconseil.com